

FCP de droit français

**STRATEGIE FRANCE
EQUILIBRE**

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : APICIL ASSET MANAGEMENT

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	11
6. Comptes de l'exercice	16

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Stratégie France Equilibre (FR0007024815)

INITIATEUR : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

SITE INTERNET : www.apicil-asset-management.com

APPELEZ LE : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 24 mars 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions de pays de la zone Euro.

Indicateur de référence : indice composite de référence composé à 60 % de l'indice CAC 40 (cours de clôture, dividendes nets réinvestis) et à 40 % de l'indice Iboxx € Liquid Sovereign Diversified 5-7.

Objectifs de gestion : La gestion de ce FCP est active. L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance au moins égale à celle de l'indice CAC 40® (cours de clôture, dividendes nets réinvestis) minorée des frais de gestion. Le CAC 40® est un indice représentatif des grandes capitalisations françaises, composé de 40 valeurs du marché réglementé d'Euronext Paris, sélectionnées selon leurs niveaux de capitalisation boursière, leurs liquidités et leurs représentativités sectorielles.

Politique d'investissement : Le gérant décide librement de l'allocation entre actions, obligations, titres de créance et titres du marché monétaire.

Le fonds est en permanence investi à hauteur de 45% minimum de son actif net sur les valeurs entrant dans la composition de l'indice CAC 40® ou de titres d'OPCVM employant plus de 60% de leur actif en actions cotées.

Au minimum 5% de l'actif est investi en actions de sociétés européennes non cotées ou de faible capitalisation, de parts de FCPR, de FCPI, de SCR, de SFI ou de titres d'OPCVM employant plus de 75% de leur actif net en titres de cette nature.

Le fonds peut intervenir sur des contrats à terme sur indice boursier en vue d'exposer le portefeuille au risque Action.

Le solde est investi en obligations ou titres de créances d'émetteurs appartenant à la zone euro, géré dans une fourchette de sensibilité de 0 à 7 et dans la limite d'une notation "Investment Grade" lors de

l'acquisition des titres (notation de l'agence de notation confirmée par la notation interne). La répartition entre dette publique et dette privée est discrétionnaire.

Le fonds peut intervenir sur les contrats à terme sur taux d'intérêt ou sur indice obligataire pour exposer ou couvrir le portefeuille.

La combinaison d'instruments de trésorerie et de contrats futures utilisés pour exposer le FIA au risque de taux, de change ou d'actions peut faire apparaître un « effet de levier » lorsque celui-ci est calculé par la méthode brute ou la méthode de l'engagement. On entend par « effet de levier » toute méthode par laquelle la société de gestion accroît l'exposition d'un FIA qu'elle gère, que ce soit par l'emprunt de liquidités ou de valeurs mobilières, par des positions dérivées ou par tout autre moyen. La mesure de l'effet de levier utilisée par le FIA est inférieure à 200% et ne peut donc être considérée comme significative.

Affectation du résultat : Fonds de capitalisation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

Conditions de souscription et de rachat : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée le vendredi) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs.

L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 410 €	2 640 €
	Rendement annuel moyen	-65,90 %	-23,36 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 650 €	9 150 €
	Rendement annuel moyen	-13,50 %	-1,77 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 440 €	11 980 €
	Rendement annuel moyen	4,39 %	3,68 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 900 €	13 900 €
	Rendement annuel moyen	28,97 %	6,82 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre investissement sont assurées par le dépositaire. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué par le principe légal de ségrégation des actifs du fonds de ceux du dépositaire.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	135,50 €	833,95 €
Incidence des coûts annuels*	1,36 % chaque année	1,40 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,08 % avant déduction des coûts et de 3,68 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,33 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	133,30 €
Coûts de transaction	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats		0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements intervenus au cours de l'exercice

✓ Néant

Changements à venir

✓ **Précision apportée sur l'absence d'outils de gestion de liquidité dans le prospectus**

La société de gestion a décidé de ne pas mettre en place d'outils de gestion de la liquidité tels que des « gates ».

Toutefois, la société de gestion se réserve la possibilité de mettre un tel mécanisme en place dans le cas où les encours sous gestion de l'OPC deviendraient tels qu'une intervention sur les marchés envisagés pourrait avoir un impact sur la liquidité des actions détenues.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

Ces modifications entreront en vigueur le 31/12/2023.

3. RAPPORT DE GESTION

L'année 2023 a été extrêmement volatile sur les marchés, donnant l'impression à beaucoup d'investisseurs d'avoir assisté à plusieurs années en une seule, tellement les changements de dynamiques ont été nombreux.

L'année 2023 a débuté sur une note positive pour les marchés actions grâce à la poursuite de la baisse des prix du gaz européen (-24.8% en janvier, puis encore -18.6% en février) et grâce à une économie américaine affichant sa pleine santé (taux de chômage à son plus bas niveau depuis 53 ans à 3.4%). Revers de la médaille, la robustesse de l'économie américaine a fait craindre à la FED que l'inflation ne se maintienne à un niveau élevé ce qui a conduit Jerome Powell, son président, à annoncer début mars une augmentation du rythme de hausse des taux directeurs.

L'effondrement en mars de la Silicon Valley Bank bientôt suivi par d'autres banques régionales américaines puis par la faillite de Credit Suisse a conduit les investisseurs à modifier leurs priorités en portant leur regard sur les conséquences micro-économiques de la hausse des taux d'intérêt. Les actions mondiales ont logiquement corrigé à la suite de cette nouvelle évaluation du risque et sont revenues à leur niveau de début d'année. La réaction rapide des autorités à ce début de crise bancaire a été décisive et a permis d'endiguer une crise de confiance qui ne demandait qu'à se développer.

L'engouement autour de l'IA au 2^{ème} trimestre a aidé le marché à se projeter sur un nouveau thème. Débutée par l'annonce de résultats exceptionnels par Nvidia, la dynamique autour de l'intelligence artificielle a pris la forme d'un nouvel eldorado à conquérir pour le secteur technologique américain. Cet engouement a déclenché l'envol du Nasdaq qui progresse de +13% sur le deuxième trimestre. La hausse des marchés actions s'est ensuite poursuivie pendant l'été grâce à la résistance de l'économie américaine qui s'est d'ailleurs poursuivie tout au long de l'année. La performance globale des marchés actions américains est toutefois à relativiser dans la mesure où la hausse des indices a été concentrée sur quelques valeurs « les 7 fantastiques » qui ont progressé de +107% sur l'année. Pour appréhender correctement cette réalité il est intéressant de comparer la performance du S&P 500 sur l'année (+26.3%) au même indice mais avec des poids identiques (+13.9%).

A partir de la fin du 3^{ème} trimestre, alors que le marché commençait à spéculer sur un assouplissement monétaire de la FED à partir du point haut atteint en juillet (5.5%), le durcissement de ton de la FED martelant que les taux resteraient à des niveaux élevés pour longtemps « higher for longer », a ramené les investisseurs à la réalité. Les taux longs sont ainsi repartis à la hausse à plus de 5% fin octobre. Les actions mondiales qui étaient en hausse de 18% à la fin juillet ont progressivement perdu les 2/3 de leur progression jusqu'à la fin octobre. Toutefois, la fin d'année a vu se développer un rallye boursier rendu possible par la très forte détente des taux d'intérêt consécutive à la forte baisse de l'inflation sur la fin de l'année. Les marchés actions finissent l'année sur des points hauts historiques (MSCI Monde +21.77%) tandis que les marchés obligataires finissent de manière inespérée dans le vert (Obligations US à 10 ans + 3.6% avec un taux à 10 ans stable sur l'année à 3.88%). L'Euro Stoxx 50 termine en hausse de +22% à son niveau le plus élevé depuis 2008.

Dans ce contexte, le fonds Stratégie France Equilibre clôture l'année avec une performance de +10.40% contre un indice à +14.75%.

Le fonds a souffert de son exposition au Small et Micro-Caps qui est obligation contractuelle pour un fonds DSK d'avoir un minimum d'exposition de 5%. Cette dernière de 5.71% en moyenne sur l'année a réalisé une performance de -11.1% coûtant au fonds 75 BP.

Du côté des secteurs, le plus dynamique a été celui des matériaux qui a affiché une hausse de +32.09% porté par les titres Air Liquide (+35.2%) et la Compagnie de Saint-Gobain (+50.4%). L'industrie a également participé à la progression du fonds (+29.94%), tirée par les entreprises Schneider Electric (+41.5%) et Safran (+37.5%).

A l'inverse, la santé et l'énergie ont été les secteurs les moins dynamiques mais affichant malgré tout une hausse de +5.05% et +10.55%, pénalisées par les titres Sanofi (+3.9%) et Totalenergies (+9.9%).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MICROCAPS EURO PART C	906,90	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÉGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

RÈGLEMENT BENCHMARK ((UE) 2016/1011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 8 JUIN 2016)

L'indicateur de référence retenu est d'un indice composite de référence composé à 60 % de l'indice CAC 40 (cours de clôture, dividendes nets réinvestis) et à 40 % de l'indice Iboxx € Liquid Sovereign Diversified 5-7.

Le CAC 40 est un indice établi sur la base d'un échantillon de quarante valeurs du marché réglementé d'Euronext Paris, choisies parmi les cent plus fortes capitalisations. Cet indice est calculé tous les jours de bourse du marché français sur la base des cours de clôture des 40 valeurs de l'échantillon, cotées au premier marché de la Bourse de Paris et est publié par Euronext SA.

L'Iboxx € Liquid Sovereign Diversified 5-7 publié par la société Markit ®. Cet indice reproduit la performance d'un portefeuille constitué de titres émis par les pays membres de la zone Euro dont la durée de vie est comprise entre 5 et 7 ans, dont la notation est "Investment Grade" et dont l'encours est supérieur à 2 milliards d'euros. Chaque pays est représenté par un maximum de 4 titres obligataires et son poids est capé à 20%. L'indice comprend au maximum 25 obligations. Il est révisé trimestriellement à la fin des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Cet indice est un indice "coupons réinvestis".

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs de l'indice de référence ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice. APICIL Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

POLITIQUE DE BEST SELECTION

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Une évaluation multicritère est réalisée annuellement par la société.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Au cours de l'exercice, APICIL AM a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, au sens de l'instruction DOC-2007-02 (réf. 321-119 et 319-14 RG AMF) de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui n'ont pas été payés à partir des ressources propres d'APICIL AM. Ces frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant inférieur à 500 000 euros, raison pour laquelle un compte-rendu sur les frais d'intermédiation n'est pas requis.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique d'engagement actionnarial comprend 2 volets : l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique d'engagement actionnarial de la société de gestion et le compte-rendu annuel de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le processus d'investissement du FIA est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 SFDR

Le processus d'investissement de l'OPC est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

EFFET DE LEVIER

L'engagement brut pour ce FIA est de 96,46%.

L'engagement net pour ce FIA est de 100,00%.

GESTION DE LA LIQUIDITE

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver tout la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La politique de rémunération d'APICIL Asset Management est conçue en accord avec les réglementations nationales et européennes (AIFM -Alternative Investment Fund Manager- et UCITS -Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) en matière de rémunération et de gouvernance. Depuis mars 2021, cette politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité.

Les détails de la politique de rémunération, y compris la manière dont les rémunération et avantages sont déterminés, sont disponibles sur le site web suivant : www.apicil-asset-management.com.

Cette politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion.

L'ensemble des collaborateurs est concerné par cette politique. Cependant, les collaborateurs suivants sont considérés comme « personnel identifié » au titre des directives AIFM et UCITS, c'est-à-dire les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » :

- Les dirigeants (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
- Les responsables de gestion et les gérants, que ce soient des gérants financiers ou des gérants privés ;
- Le responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) ;
- Le directeur des Opérations ;

- Le coordinateur des opérations ;
- Le responsable du contrôle des risques ;
- Les membres de l'équipe de Distribution ;
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPCVM/FIA gérés et dont le salaire est significatif (c'est à dire équivalent à ceux des dirigeants, des gérants financiers ou des gérants privés.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Exercice 2023 :

Aucune modification n'a été apportée à la politique en 2023. La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2023 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect de la politique de rémunération adoptées par le Conseil d'administration.

Pour l'année civile 2023, les rémunérations sont réparties de la manière suivante :

	Ensemble des collaborateurs	Personnel Identifié
Effectifs (ETP en moyenne sur l'exercice 2023)	33	19
Rémunération totale	2 844 k€	1 606 k€
Dont rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2023	2 591 k€	1 401 k€
Dont rémunération variable au titre de l'exercice 2023 versée en 2024	253 k€	205 k€
Dont non différé	253 k€	205 k€
Dont différé	0 k€	0 k€
Dont intéressement aux plus-values	0 k€	0 k€

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

APICIL Asset Management
20 rue de la Baume
75008 Paris

Adresse courriel : AM_Secretariat_General@apicil-am.com.
www.apicil-asset-management.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

STRATEGIE FRANCE EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
APICIL Asset Management

20, rue de la Baume
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP STRATEGIE FRANCE EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif STRATEGIE FRANCE EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 760 950,09	1 613 441,76
Actions et valeurs assimilées	1 023 213,20	877 341,58
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 023 213,20	877 341,58
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	648 221,70	635 940,56
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	648 221,70	635 940,56
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	89 515,19	100 159,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	89 515,19	100 159,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	89,73	17,90
Liquidités	89,73	17,90
TOTAL DE L'ACTIF	1 761 039,82	1 613 459,66

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 672 115,14	1 514 798,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	377,56	61 864,29
Résultat de l'exercice (a,b)	16 585,59	16 359,82
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 689 078,29	1 593 022,68
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	1 933,80	4 888,81
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 933,80	4 888,81
COMPTES FINANCIERS	70 027,73	15 548,17
Concours bancaires courants	70 027,73	15 548,17
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 761 039,82	1 613 459,66

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,98	0,07
Produits sur actions et valeurs assimilées	29 646,44	33 733,99
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 115,72	11 611,66
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	39 764,14	45 345,72
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 182,69	872,60
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 182,69	872,60
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	37 581,45	44 473,12
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	20 080,39	23 607,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	17 501,06	20 865,84
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-915,47	-4 506,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	16 585,59	16 359,82

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007024815 - Part STRATEGIE FRANCE EQUILIBRE : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part STRATEGIE FRANCE EQUILIBRE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 593 022,68	2 319 474,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	51 683,61	296 076,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-120 113,63	-817 102,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	378,12	121 644,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-49 713,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		11 658,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-17 760,00
Frais de transactions		-269,04
Différences de change	-2,26	1,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	146 608,71	-291 853,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>414 190,76</i>	<i>267 582,05</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-267 582,05</i>	<i>-559 435,72</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	17 501,06	20 865,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 689 078,29	1 593 022,68

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	648 221,70	38,38
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	648 221,70	38,38
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	648 221,70	38,38						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							89,73	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							70 027,73	4,15
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	131 716,44	7,80	100 837,90	5,97	415 667,36	24,61				
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	89,73	0,01								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	70 027,73	4,15								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	89,73	0,01						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 933,80
TOTAL DES DETTES		1 933,80
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 933,80

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	147	51 683,61
Parts rachetées durant l'exercice	-343	-120 113,63
Solde net des souscriptions/rachats	-196	-68 430,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 753	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 080,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	16 585,59	16 359,82
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	16 585,59	16 359,82

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	16 585,59	16 359,82
Total	16 585,59	16 359,82

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	377,56	61 864,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	377,56	61 864,29

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	377,56	61 864,29
Total	377,56	61 864,29

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	27/12/2019	28/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	2 223 658,34	2 075 488,24	2 319 474,23	1 593 022,68	1 689 078,29
Nombre de titres	7 228	6 900	6 590	4 949	4 753
Valeur liquidative unitaire	307,64	300,79	351,96	321,88	355,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,49	5,62	15,06	12,50	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	4,48	1,53	4,42	3,30	3,48

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	314	55 301,68	3,27
ALSTOM	EUR	187	2 277,66	0,13
AXA	EUR	1 121	33 058,29	1,96
BNP PARIBAS	EUR	666	41 684,94	2,47
CAPGEMINI SE	EUR	93	17 553,75	1,04
CARREFOUR	EUR	356	5 897,14	0,35
CREDIT AGRICOLE	EUR	816	10 487,23	0,62
DANONE	EUR	385	22 591,80	1,34
DASSAULT SYST.	EUR	400	17 694,00	1,04
ENGIE	EUR	1 095	17 430,21	1,04
ESSILORLUXOTTICA	EUR	188	34 140,80	2,02
HERMES INTERNATIONAL	EUR	19	36 457,20	2,16
KERING	EUR	45	17 955,00	1,07
L'OREAL	EUR	145	65 344,25	3,87
LEGRAND SA	EUR	160	15 056,00	0,89
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	151	110 773,60	6,56
MICHELIN (CGDE)	EUR	428	13 892,88	0,83
ORANGE	EUR	1 116	11 499,26	0,68
PERNOD RICARD	EUR	124	19 809,00	1,18
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	137	11 508,00	0,68
RENAULT SA	EUR	124	4 576,22	0,27
SAFRAN SA	EUR	205	32 689,30	1,94
SAINT-GOBAIN	EUR	281	18 731,46	1,11
SANOFI	EUR	684	61 395,84	3,63
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	342	62 168,76	3,68
SOCIETE GENERALE SA	EUR	484	11 628,10	0,68
SR TELEPERFORMANCE	EUR	35	4 621,75	0,27
THALES	EUR	64	8 572,80	0,50
TOTALENERGIES SE	EUR	1 492	91 907,20	5,44
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	67	4 483,64	0,27
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	402	11 481,12	0,68
VINCI SA	EUR	322	36 611,40	2,17
VIVENDI	EUR	465	4 499,34	0,26
WORLDLINE SA	EUR	143	2 240,81	0,13
TOTAL FRANCE			916 020,43	54,23
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	316	8 113,30	0,48
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	75	4 423,50	0,26
TOTAL LUXEMBOURG			12 536,80	0,74
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	354	49 482,12	2,93
STELLANTIS NV	EUR	1 319	27 890,26	1,65
TOTAL PAYS-BAS			77 372,38	4,58
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	382	17 283,59	1,03
TOTAL SUISSE			17 283,59	1,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 023 213,20	60,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 023 213,20	60,58
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
RFA 1.75% 15/02/2024	EUR	130 000	131 716,44	7,80
TOTAL ALLEMAGNE			131 716,44	7,80
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	EUR	86 000	83 331,27	4,93
SPGB 2.15 10/31/25	EUR	70 000	69 585,57	4,12
TOTAL ESPAGNE			152 916,84	9,05
FRANCE				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25	EUR	60 000	57 943,20	3,43
FRAN GOVE BON 0.5% 25-05-26	EUR	80 000	76 852,92	4,55
FRTR 2 1/4 05/25/24	EUR	100 000	100 837,90	5,97
TOTAL FRANCE			235 634,02	13,95
ITALIE				
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	75 000	73 098,20	4,33
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.5% 15-11-25	EUR	55 000	54 856,20	3,25
TOTAL ITALIE			127 954,40	7,58
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			648 221,70	38,38
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			648 221,70	38,38
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC MICROCAPS EURO PART C	EUR	967	89 515,19	5,30
TOTAL FRANCE			89 515,19	5,30
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			89 515,19	5,30
TOTAL Organismes de placement collectif			89 515,19	5,30
Dettes			-1 933,80	-0,12
Comptes financiers			-69 938,00	-4,14
Actif net			1 689 078,29	100,00

Part STRATEGIE FRANCE EQUILIBRE	EUR	4 753	355,37
--	------------	--------------	---------------